

UNE PAC POUR LES POLLINISATEURS

COMMENT LA NOUVELLE PAC PEUT ÊTRE FAVORABLE AUX POLLINISATEURS ET COMMENT LES POLLINISATEURS PEUVENT CONTRIBUER À LA NOUVELLE PAC



BeeLife
European Beekeeping Coordination

Novembre 2019

Auteurs:

Noa Simón Delso

Cindy Adolphe

Andrés Salazar

Remerciements:

**Groupe de travail des
membres de BeeLife
sur la politique agricole
commune**

Traduction : Mars 2020



BeeLife European Beekeeping Coordination

ONG basée en Belgique pour la collaboration internationale entre associations apicoles. Plus de 20 apiculteurs et associations d'agriculteurs de divers pays européens sont membres de BeeLife et contribuent avec des ressources humaines, scientifiques et économiques. BeeLife participe à diverses coalitions et groupes de dialogue au sein de l'UE. Elle est reconnue comme une partie prenante représentant les apiculteurs pour l'avenir de l'agriculture, des abeilles et des pollinisateurs dans divers comités consultatifs et de dialogue civile.

SOMMAIRE

Contexte	2
Une PAC pour la Biodiversité et les Pollinisateurs ?	3
Outils mobilisables au sein du 1er pilier	3
Les BCAE et les ERMG pour améliorer les conditions agro-environnementales en zone rurale	4
Fournir des ressources alimentaires de qualité (pollen & nectar) : diversifiées et en continu	4
Encourager les pratiques agricoles durables pour assurer un environnement sain aux pollinisateurs et à la biodiversité	5
Fournir des ressources en eau de qualité, non contaminée	6
Les éco-programmes : une innovation et une opportunité au sein de la PAC	6
Propositions pour un éco-programme « Pollinisateurs »	7
Outils mobilisables au sein du 2ème pilier	9
Les MAEC : pourvoir aux besoins des pollinisateurs	9
Les services de conseil agricole	10
L'aide aux investissements	10
AKIS	10
Les Pollinisateurs pour la PAC	12
Assurer l'efficacité des politiques public : indicateurs de la PAC	12
La création d'un Index Pollinisateur	12
Conclusion	13
Bibliographie	15
Annexes	16

UNE AGRICULTURE DURABLE EST POSSIBLE SI NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE !

L'apiculture en Europe

- Environ 18 millions de ruches
- 650.000 apiculteurs
- 250.000 tonnes de miel produites par an
- 20.000 tonnes de miel exporté
- L'Union européenne est le deuxième plus gros producteur de miel
- L'apiculture est pratiquée dans tous les pays membres de l'Union
- Des liens étroits entre agriculture et apiculture sont indispensables pour assurer la sécurité alimentaire en Europe



L'apiculture en France

- Environ 1 500 000 ruches
- 60 000 apiculteurs
- 20 tonnes de miel produites par an
- La France est le 5ème pays apicole au niveau européen
- La France est productrice de gelée royale, entre 3 et 4 tonnes

Il est bien connu et de plus en plus admis que le modèle de production agricole que l'Europe a soutenu et mis en œuvre au fil du temps a un besoin urgent d'approches différentes, modernes et innovantes. (Le modèle actuel est principalement basé sur la maximisation des rendements par hectare et la réduction des coûts de production, indépendamment du calcul économique des impacts sur la santé humaine, les formes de vie non ciblées, la biodiversité et l'environnement).

L'utilisation intensive et à grande échelle d'herbicides et de pesticides est une cause du déclin des abeilles, des pollinisateurs et de la biodiversité. Son impact a atteint des proportions insoutenables, ce qui a conduit la communauté apicole à devenir des lanceurs d'alerte. Les apiculteurs ont développé de manière indépendante des outils pour signaler, sensibiliser et présenter des solutions possibles aux institutions et aux producteurs. Toutes les recommandations proviennent d'un processus ascendant qui commence par l'observation sur le terrain et se termine par des évaluations scientifiques. Il existe actuellement de nombreuses études incontestées qui établissent que les effets toxiques aigus, sublétaux et chroniques sont tous des risques inacceptables pour les abeilles et les pollinisateurs en général.

La discussion a évolué positivement au fil du temps. Au départ, une partie des acteurs agricoles (institutions, associations de producteurs, politiciens, autres associations, chercheurs, médias spécialisés, etc.) refusait de prendre au sérieux les preuves. Ils justifiaient les avantages des pratiques agricoles actuelles sur la base de postulats incomplets tels que la fiabilité des procédures d'autorisation de mise sur le marché pour les substances actives et les produits. Ils ont également mis en avant un manque d'alternatives techniques et méthodologiques possibles face à des modèles de production agricole ayant fait leur preuves ; arguant même que les apiculteurs eux-mêmes étaient l'un des principaux moteurs du déclin des abeilles, leur reprochant d'être techniquement incapables de gérer les anciennes et nouvelles maladies affectant leurs colonies.

Cependant, une partie influente des institutions scientifiques et du monde agricole-scientifiques, entomologistes, gestionnaires publics, agriculteurs et une partie de leurs représentants, et surtout des apiculteurs et certains de leurs représentants - a alors engagé une discussion complexe. Aujourd'hui, une prise de conscience et un consensus se font jour, permettant enfin de tourner la page. L'agriculture n'est pas, en fait, une somme de secteurs. L'agriculture est un, un ensemble essentiel auquel chaque spécialisation peut et doit contribuer à la fertilité et à la vitalité fructueuse des champs.

Nous sommes ainsi arrivés pour la première fois dans l'histoire à l'interdiction (partielle) de la plus importante famille d'insecticides au monde, les néonicotinoïdes. Avec une nouveauté d'importance historique : le premier arrêt des molécules biocides a eu lieu pour des raisons qui ne se limitaient plus aux effets sur la santé humaine. En raison de leur toxicité élevée, ils ont été jugés inacceptables au regard de la santé des abeilles, des pollinisateurs et de l'environnement. Les abeilles et les apiculteurs ont donc largement contribué à ce progrès historique de l'agriculture contemporaine.

Nous espérons donc surmonter prochainement la résistance tenace à la nécessaire réforme des procédures d'autorisation des molécules et des substances (comme proposé par l'Autorité européenne de sécurité des aliments), pour une véritable évaluation des risques. La réforme introduit des améliorations significatives, telles que la prise en compte des effets sublétaux et chroniques. Ceci est le résultat de récentes décisions institutionnelles et de la demande presque unanime du Parlement européen.

Il est temps que les abeilles et les apiculteurs soient reconnus comme des partenaires indispensables de l'agriculture de demain.

En d'autres termes, nous espérons qu'un changement de paradigme pourra s'appliquer à court terme aux pratiques agricoles avec comme objectif : la défense et la restauration de la fertilité. En cohérence avec les lignes directrices de la nouvelle PAC, l'interaction de l'agriculture avec les abeilles et les apiculteurs peut nous aider à améliorer notre système agricole. Nous pouvons assurer un avenir meilleur grâce à un effort de concertation. En outre, nous aurons besoin non seulement d'établir des objectifs communs, mais également des outils nécessaires pour mesurer les résultats et les progrès des politiques mises en place.

Nous espérons que vous profiterez de la dynamique et de l'effort proactif en cours et que vous profiterez de cette occasion pour prendre en compte tous les agents ruraux, afin que nous puissions tous grandir et nous améliorer ensemble ! De nouvelles connaissances et des compétences relationnelles renouvelées sont indispensables pour l'avenir de toute l'agriculture.

Francesco Panella
Président de BeeLife

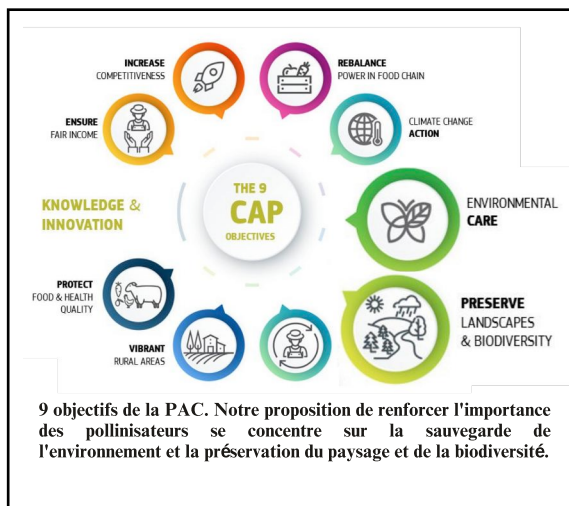
CONTEXTE

Les institutions européennes discutent actuellement de l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2020. Parallèlement, les autorités régionales et nationales explorent la forme possible de leurs plans d'action nationaux qui répondront aux objectifs fixés pour la future PAC.

Parmi ces objectifs spécifiques (Art.6), la future PAC vise à : [...]

e) encourager le développement durable et la gestion efficace des ressources naturelles, telles que l'eau, le sol et l'air, **tout en réduisant la dépendance aux produits chimiques dans le but d'atteindre les objectifs énoncés dans les instruments législatifs pertinents et en récompensant les pratiques et systèmes agricoles offrant de multiples avantages environnementaux, notamment : l'arrêt de la désertification;**

f) contribuer à enrayer le déclin de la biodiversité, notamment **en protégeant la faune bénéfique, y compris les espèces de pollinisateurs, en promouvant la biodiversité agricole, les services environnementaux, la conservation de la nature et l'agroforesterie, ainsi qu'en contribuant à la prévention des risques naturels et à une plus grande résilience, en restaurant et en préservant les sols, les masses d'eau, habitats et paysages, ainsi que les systèmes d'exploitation agricole à haute valeur environnementale (HVE).**



Dans ce document, la Coordination apicole européenne BeeLife propose des mesures cohérentes qui, non seulement souligne l'importance des pollinisateurs en Europe mais aussi leur potentiel pour aider les agriculteurs et l'environnement. En améliorant le soutien aux pollinisateurs, nous aidons la nature à assurer notre sécurité alimentaire et à stabiliser les rendements. Dans le même temps, nos propositions contribuent à la protection, au maintien voire à la reconquête de la biodiversité dans les zones rurales.

BeeLife European Beekeeping Coordination, est une ONG fondée par des apiculteurs pour défendre les abeilles, les pollinisateurs et, de manière plus générale, la biodiversité. BeeLife travaille à l'amélioration de l'environnement des abeilles et des pollinisateurs dans les contextes ruraux et urbains. Par conséquent, les mesures liées au soutien du secteur apicole (article 49) ne sont pas commentées.





UNE PAC POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES POLLINISATEURS ?

Les insectes tels que les abeilles (sauvages et mellifères), mais également d'autres espèces d'invertébrés et de vertébrés, jouent un rôle essentiel au sein des écosystèmes, que ce soit en termes fonctionnels ou pour notre sécurité alimentaire. Nous dépendons du service de pollinisation pour de nombreux produits entrant dans les régimes alimentaires des Européens. La diminution des pollinisateurs signifie la mise en péril de notre mode de vie et de la vaste gamme de produits alimentaires dont les Européens sont fiers.

Outils mobilisables au sein du 1er pilier

La PAC peut aider les pollinisateurs grâce à la « **conditionnalité renforcée** » qui, dans le futur cadre de la PAC, remplace « l'écologisation » et la conditionnalité de la PAC actuelle. C'est la base d'une agriculture plus ambitieuse et durable grâce à l'adoption de « bonnes pratiques et normes agricoles par les agriculteurs ». La **conditionnalité** lie le soutien des revenus à des pratiques et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du climat, connues sous le nom de « **Bonnes conditions agricoles et environnementales** » (BCAE) et une liste d'exigences réglementaires en matière de gestion (les « **ERMG** »).

Pour des commentaires détaillés sur chaque condition et exigence, voir les annexes, tableaux 1 et 2.

Ces mesures, si elles sont bien conçues et mises en œuvre, peuvent assurer un avenir prolifique aux abeilles.

INFORMATION SUR LA POLLINISATION

Les services de pollinisation sont estimés à

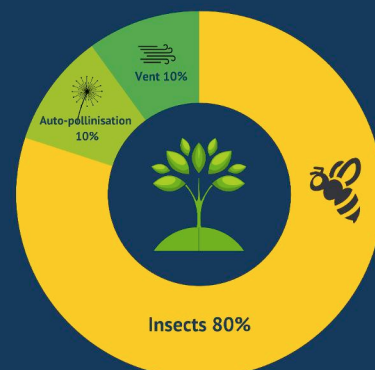
€15 milliard

chaque année en Europe

QU'EST-CE QUE LA POLLINISATION ?

La pollinisation est un processus vital qui permet la fécondation et donc la reproduction des plantes et qui est essentiel pour notre système de production alimentaire. La pollinisation est aussi capitale pour assurer le maintien de la biodiversité.

POLLINISATION DES PLANTES



BCAE

Les Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

1. Atténuer et s'adapter au changement climatique
2. Faire face aux défis de la ressource en eau
3. La protection et la qualité des sols
4. La gestion des terres
5. La protection de la biodiversité

ERMG

Les Exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG)

1. La Directive "Habitat"
2. La Directive "Oiseaux"
3. La Directive "Nitrates".
4. La Directive cadre sur l'eau
5. La Directive sur l'utilisation durable des pesticides.

Les BCAE et les ERMG pour améliorer les conditions agro-environnementales en zone rurale

Fournir des ressources alimentaires de qualité (pollen & nectar) : diversifiées et en continu

3 mesures incluses dans la conditionnalité renforcée peuvent jouer un rôle spécifique et favoriser la présence des abeilles, des pollinisateurs et de la biodiversité en général dans les champs. Il s'agit de la BCAE 1 « prairie permanente », la BCAE 8 « Rotation des cultures » (qui remplace la diversification des cultures) et la BCAE 9 « les zones non productives » qui remplace les surfaces d'intérêt écologique.

Nous trouvons l'emploi des termes « zones non productives » contreproductif et trompeur pour la communication avec les agriculteurs (cf. Encadré). Les GAEC 8 et 9 sont des facteurs clés pour les pollinisateurs. Le maintien d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la superficie agricole est une bonne mesure, mais certains risques connexes doivent être pris en compte. Par exemple, il a été démontré que les produits vétérinaires utilisés en élevage avaient un effet négatif sur les pollinisateurs, en particulier sur les abeilles¹. Le surpâturage en raison de la forte densité de bétail dans les prairies peut également avoir des effets négatifs sur les pollinisateurs. Ces risques sont pertinents et doivent être pris en compte pour orienter correctement la mesure, car une augmentation des prairies peut accroître l'utilisation des terres pour l'élevage du bétail. Ce commentaire est pertinent pour le GAEC 1.

Nous trouvons l'emploi des termes « zones non productives » contreproductif et trompeur pour la communication avec les agriculteurs (cf. Encadré). Les GAEC 8 et 9 sont des facteurs clés pour les pollinisateurs. Le maintien d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la superficie agricole est une bonne mesure, mais certains risques connexes doivent être pris en compte. Par exemple, il a été démontré que les produits vétérinaires utilisés en élevage avaient un effet négatif sur les pollinisateurs, en particulier sur les abeilles. Le surpâturage en raison de la forte densité de bétail dans les prairies peut également avoir des effets négatifs sur les pollinisateurs. Ces risques sont pertinents et doivent être pris en compte pour orienter correctement la mesure, car une augmentation des prairies peut accroître l'utilisation des terres pour l'élevage du bétail. Ce commentaire est pertinent pour le GAEC 1.

Zones non productives

Le concept de « zones non productives » est selon BeeLife erroné et entrave le développement de cette mesure via l'utilisation d'un vocabulaire "non valorisant" pour des agriculteurs.

Bien gérés ou conçus, ces « zones non productives » peuvent être plantées d'arbres, d'arbustes ou compter des plantes à fleurs, des points d'eau. Celles-ci fournissent un habitat et des ressources bénéfiques pour la faune qui contribuent à la pollinisation des cultures, au recyclage des éléments nutritifs... Si un agriculteur plante des espèces mellifères / pollinifères, il peut produire son propre miel. S'il plante des noyers, il est possible de produire des noix ou de l'huile de noix ou d'utiliser ces arbres comme bois d'œuvre. **Ces « zones non productives » en contribuant aux services écosystémiques tels que la pollinisation, le recyclage des éléments nutritifs ou la lutte antiparasitaire sont donc en soi productives !**

¹ UNAF et BeeLife. 2018. How Pesticides Used in Livestock Farming Threaten Bees. <https://link.bee-life.eu/reportpesticideslivestock>



La « rotation des cultures » du GAEC 8 peut contribuer directement à améliorer les ressources alimentaires des pollinisateurs en général et des abeilles domestiques en particulier, mais elle peut également aider les agriculteurs à réduire leur dépendance aux engrais et aux pesticides². Il doit inclure des cycles minimum de 4 ans, idéalement de 7 ans, avec un maximum de deux tubercules ayant un impact important sur le sol pendant la durée de la rotation, par ex. betterave à sucre, pommes de terre, carottes, chicorée, etc. Parmi les cultures qui ont un intérêt particulier pour les pollinisateurs et qui pourraient être incluses dans la rotation, on peut citer : colza, tournesol, lin, cameline, luzerne, lupin, trèfle, pied, trèfle, sarrasin, maïs, plantes aromatiques, ainsi que des cultures intercalaires telles que phacélie, tournesol, moutarde, radis, chou, légumineuses, vesce, pois tubéreux, etc.

Une attention particulière doit être accordée à ces cultures d'intérêt pour les pollinisateurs, car un flux continu de nectar et de pollen est nécessaire dans la zone toute l'année pour un bon développement des colonies.

Encourager les pratiques agricoles durables pour assurer un environnement sain aux pollinisateurs et à la biodiversité

Comme mentionné ci-dessus, **toutes les mesures multipliant les ressources nutritionnelles et d'habitat pour la biodiversité doivent être mises en œuvre parallèlement à une réduction de l'utilisation de pesticides**. L'importance de la dérive des résidus de pesticides est bien documentée³.

Si l'utilisation de pesticides ne devait pas être réduite, ces mesures pourraient être converties en pièges à insectes. En outre, sans accorder une attention particulière aux plantes utilisées dans les bandes tampons proposées, les pollinisateurs pourraient être en grande partie menacés. Si les plantes intéressent les pollinisateurs ou sont essentielles à la biodiversité, elles pourraient devenir des pièges à insectes. Les autorités doivent accorder une attention particulière à l'association de l'utilisation de pesticides et de la sélection des plantes, afin que ces mesures ne se retournent pas en mettant davantage en danger les pollinisateurs et la biodiversité. Ce commentaire est pertinent pour les GAEC 4 et 7.

La protection des sols est également un sujet important couvert par plusieurs GAEC. Premièrement, rechercher un travail du sol réduit est une mesure bénéfique importante. La réduction du travail du sol protège la biodiversité dans le sol, évitant la destruction des nids d'insectes, y compris les pollinisateurs. Deuxièmement, éviter les sols nus pendant les périodes sensibles est également une mesure positive pour les pollinisateurs et les abeilles afin d'éviter que l'érosion ne mobilise les résidus de pesticides restant dans le champ. Cependant, les endroits où des produits très persistants ou systémiques ont été utilisés nécessitent une attention particulière. Les plantes qui attirent les pollinisateurs doivent être placées avec soin pour ne pas absorber la toxicité des contaminants précédents. En outre, il convient d'éviter l'utilisation systématique de produits phytopharmaceutiques et la combustion de chaume arable. Les deux ont un impact direct sur la matière organique du sol, affectant également les nids. Ces commentaires sont pertinents pour les GAEC 3, 6 et 7.

L'un des points clés à souligner est l'intégration de la lutte intégrée contre les ravageurs (Integrated Pest Management, IPM) comme critère de paiement dans le premier pilier. L'IPM « met l'accent sur la croissance d'une culture saine en perturbant le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte antiparasitaire »⁴. En vertu des principes de la lutte intégrée, les agriculteurs sont encouragés à appliquer des

² La perte de sol due à la récolte est un processus d'érosion du sol qui contribue de manière significative à la dégradation du sol dans les terres cultivées: perte de carbone organique dans le sol, azote, phosphore, etc...

³ Siebers J, Binner R, Wittich KP. Investigation on downwind short-range transport of pesticides after application in agricultural crops. *Chemosphere* 2003; 51(5): 397–407.

Sánchez-Bayo F, Yamashita H, Osaka R, Yoneda M, Goka K. Ecological effects of imidacloprid on arthropod communities in and around a vegetable crop. *J Environ Sci Health B* 2007; 42(3): 279–86

Poquet Y, Kairo G, Tchamitchian S, Brunet JL, Belzunces LP. Wings as a new route of exposure to pesticides in the honey bee. *Environ Toxicol Chem* 2015; 34(9): 1983–8.

Francisco Sanchez-Bayo and Koichi Goka (May 20th 2016). Impacts of Pesticides on Honey Bees, Beekeeping and Bee Conservation - Advances in Research, Emerson Dechechi Chambo, IntechOpen, DOI: 10.5772/62487. Recovered from:

<https://www.intechopen.com/books/beekeeping-and-bee-conservation-advances-in-research/impacts-of-pesticides-on-honey-bees>

Simon-Delso, N., Martin, GS, Bruneau, E., Delcourt, C. & Hautier, L. The challenges of predicting pesticide exposure of honey bees at landscape level. *Scientific Reports* 7, 3801 (2017).

⁴ Gestion intégrée des ravageurs (IPM), telle que définie par la Commission européenne: https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/sustainable_use_pesticides/ipm_en

mécanismes durables de contrôle des nuisibles, qui excluent l'utilisation prophylactique des pesticides. Il en va de même pour les éleveurs dans le cas de la lutte antivectorielle / parasitaire et de l'application de biocides et de produits vétérinaires. Cela devrait être associé à l'inclusion d'autres mesures dans la directive sur l'utilisation durable des pesticides, telles que l'enregistrement et la disponibilité publique des informations sur les pesticides utilisés par les agriculteurs. Ces commentaires sont pertinents pour les SMR 11, 12 et 13.

Fournir des ressources en eau de qualité, non contaminée

Les ERMG axés sur la protection de l'eau devraient prendre en compte deux éléments clés pour assurer son efficacité et éviter de produire des effets indésirables. Premièrement, une conditionnalité renforcée impliquerait d'éviter la pollution de l'eau par les phosphates, mais également par d'autres produits chimiques de synthèse, tels que les pesticides, les biocides ou les produits vétérinaires. Deuxièmement, l'utilisation de cultures de capture et de couverture pour éviter la contamination de l'eau peut avoir d'autres effets secondaires sur les pollinisateurs. Ils mobilisent les résidus de pesticides contenus dans le sol et peuvent être contaminés par les cultures voisines. Pour les plantes qui attirent les pollinisateurs, cela signifie un risque accru d'exposition à la toxicité pour les pollinisateurs. La mise en œuvre de cultures de capture et de couverture présentant un intérêt pour les pollinisateurs mérite quelques considérations liées à l'historique des produits chimiques utilisés dans la parcelle et à la richesse en ressources du paysage entourant la parcelle. Ces commentaires sont pertinents pour les ERMG 1 et 2.

"Une conditionnalité renforcée impliquerait d'éviter la pollution de l'eau non seulement par les phosphates, mais également par d'autres produits chimiques de synthèse."

Les éco-programmes : une innovation et une opportunité au sein de la PAC

La future PAC intègre un système nouveau et innovant, les éco-programmes ou éco-régimes (eco-schemes, en anglais). Ils ont été conçus « pour renforcer l'action nationale en matière de protection de l'environnement et du climat en fonction des besoins régionaux ou locaux ». Les États membres (EM) doivent obligatoirement concevoir et proposer un ou plusieurs éco-programmes. Jusqu'à présent, l'adhésion des agriculteurs est volontaire, mais ce point reste en négociation. Ces programmes impliquent un engagement annuel « un an à la fois », censé les rendre souples et attrayants pour les agriculteurs. En effet, les agriculteurs peuvent, après un an, continuer à utiliser les programmes qui leur conviennent le mieux et mettre fin à ceux qui ne le font pas.

Les éco-programmes offrent aux États membres une occasion unique d'investir, d'inciter et de récompenser les agriculteurs qui vont au-delà des exigences obligatoires de la nouvelle « conditionnalité renforcée » et d'accroître les performances environnementales et climatiques. Cette nouvelle mesure, qui devrait représenter 30% des paiements directs au sein de la PAC, est l'occasion pour tous (États membres, organisations non gouvernementales mais également professionnelles ou organisations d'agriculteurs) de sortir des sentiers battus et de proposer de nouveaux schémas d'action pour une relation gagnant / gagnant entre l'agriculture et la nature.

En tant que BeeLife, nous proposons et promouvons un éco-programme « pollinisateurs ». Notre objectif est que cet argent ne soit pas utilisé pour du « green or beewashing » mais pour récompenser les bonnes pratiques efficaces développées par des agriculteurs motivés à faire mieux pour eux-mêmes et pour l'environnement.



Un éco-programme « Pollinisateurs » qui récompense les bonnes pratiques.

Pratiques obligatoires :

- 1 ou plusieurs cultures d'intérêt pour les pollinisateurs sur 10% au moins de la SA
- Des variétés au potentiel mellifère
- Diversification
- Education
- Un engagement entre acteurs du territoire
- Eléments paysager
- Utilisation durable des pesticides



Proposition pour un éco-programme « pollinisateurs »

Nous proposons un « ensemble » de mesures en matière de soutien aux pollinisateurs qui sont considérées comme les critères d'éligibilité pour qu'un agriculteur puisse bénéficier d'un soutien dans le cadre de cet éco-programme « pollinisateurs ».

Ces pratiques peuvent être différentes pour les cultures annuelles et pérennes.

Mesures obligatoires (cultures annuelles)

- **Un agriculteur inclut une ou plusieurs cultures intéressantes pour les pollinisateurs sur au moins 10% de sa surface agricole chaque année.** Parmi les cultures qui pourraient être incluses et qui ont un intérêt particulier pour les pollinisateurs, on peut citer: colza, tournesol, lin, vesce sp., cameline, sarrasin, maïs, légumineuses telles que la luzerne, le trèfle ou le trèfle géant, les plantes aromatiques, les cultures intercalaires : phacélie, tournesol, moutarde, radis, chou, légumineuses, vesce, pois tubéreux, etc.

L'homogénéisation du paysage dans les zones agricoles est l'un des grands problèmes auxquels se heurtent les pollinisateurs et la biodiversité animale. À certains moments de l'année, il n'y a aucune ressource dans les environs. Ceci est typique, par exemple, dans les zones de cultures arables produisant des céréales et des betteraves à sucre. Dans ces déserts verts, les pollinisateurs ne peuvent trouver ni ressources alimentaires ni habitat pour se développer et ils périssent. La logique de cette mesure est que, dans la mesure du possible, un patchwork et un réseau de ressources apparaissent au niveau du paysage et la disponibilité des ressources peut être assurée toute l'année.

- **Les variétés de cultures choisies doivent fournir des ressources aux pollinisateurs⁵,** avec une capacité prouvée du potentiel mellifère et de pollinifère et des périodes de floraison prolongées (par exemple, les graines oléagineuses, les légumineuses, etc.).

Les apiculteurs constatent de plus en plus un manque de production lorsque leurs colonies participent à la pollinisation de cultures typiquement mellifères, telles que le tournesol et le colza. En fait, la sélection végétale n'inclut pas la capacité mellifère / pollinifère ni la période de floraison comme critère de sélection et le nombre de variétés ne nécessitant pas de pollinisation est en augmentation dans les champs. Lors de la sélection des plantes, la « répartition des ressources » des plantes est un compromis entre

⁵ Une étude menée en Roumanie sur le tournesol a clairement montré la différence entre la production de nectar entre les variétés testées, entre 0,07 mg de nectar par fleur et 0,18 mg / fleur, ce qui fait une grande différence si vous prévoyez de produire le miel. (Source: Caracteristicile agronomice si melifere ale principalilor hibridi de floarea-soarelui comercializati in Romania in anul 2016 - Bucuresti: Lumea agricola, 2016).

« Un des problèmes le plus important auquel est confronté les pollinisateurs et la faune de manière générale dans les zones agricoles est l'homogénéisation du paysage. Ceci mène à des périodes sans aucune ressource alimentaire ; c'est typiquement ce que nous observons dans les zones céréalières ou de culture de la betterave sucrière ».

différentes activités : croissance, reproduction ou production d'oléagineux, par exemple. Chacune de ces tâches nécessite beaucoup de ressources, ce que la plante recherche pour sa « survie ». Si elle est sélectionnée pour une production d'huile performante, la plante ou la variété cultivée pourrait être moins efficace pour la production de nectar au cours de la même période.

Une nouvelle certification attestant du potentiel mellifère (pollenifère et nectarifère) et de ce critère comme critère de sélection pourrait être développée. BeeLife serait prêt à soutenir les sélectionneurs qui seraient enclin à prendre cette direction.

- **Diversifier les variétés cultivées au sein d'un même champs**, incluant au moins 3 variétés différentes pour chaque culture.
- **Formation continue sur les insectes pollinisateurs et auxiliaires** (min. 10h, biologie, écologie, reconnaissance, risque; rôle des pollinisateurs dans la pollinisation et la gestion des ravageurs des cultures).
- **Un engagement apiculteur-cultivateur/naturaliste-agriculteur** (e.g contrat cultivateur et apiculteur; adhésion de l'agriculteur à une association (de protection de la nature) qui effectue des suivis de biodiversité).
- **Présence d'éléments pérennes du paysage** (haies, arbres, murets..) **répondant à une certaine liste d'espèces réputées favorables aux pollinisateurs**. Au moins 5% des terres agricoles d'un agriculteur doit contenir des éléments du paysage, 7% serait le seuil pour recevoir un paiement. Au temps que possible, le calendrier des floraisons doit être pris en compte afin de permettre la disponibilité des ressources alimentaires tout au long de l'année.
- **Pas d'usage préventif des pesticides (traitement de semence inclus) et absence d'utilisation de pesticides persistants (DT50 inf. À 15 jours) avec des métabolites non toxiques pour les insectes.**



Éléments du paysage intéressant les pollinisateurs⁶

Par ordre décroissant par niveau d'importance:

- Protéger et améliorer les zones à haute valeur naturelle
- Laisser le bois mort des haies et autres biotopes
- Eviter la tonte des dépendances routières et autoroutières pendant la floraison
- Protéger les vieux arbres
- Protéger et améliorer les petits biotopes
- Transformer les zones non productives d'un champ en "nature" permanent
- Créer des hôtels pour les insectes naturels
- Planter des arbres et des haies
- Planter des bandes fleuries le long des champs

⁶ Landbrug & Fødevarer FmbA SEGES - Dalla presentazione di Anne Eskildsen su "Il ruolo degli agricoltori nella promozione della conservazione degli impollinatori nella rete Natura 2000" durante il seminario sulle misure di conservazione a beneficio degli impollinatori applicati ai sensi delle direttive sulla natura nei siti Natura 2000. Bruxelles, Belgio), 13/11/2019.



- **Si un traitement phytosanitaire doit être appliqué** (après approche de lutte intégrée), **il le sera seulement après le coucher du soleil** (quand l'activité des pollinisateurs est réduite).

Mesures Optionnelles (Cultures Annuelles)

- Pour les États membres (EM) qui ne souhaitent pas imposer la BCAA 8, avec 4 à 7 ans de rotation, avec des rotations de cultures qui incluent les espèces mentionnées, les EM devraient récompenser les agriculteurs qui choisissent cette pratique culturale.

Mesures Obligatoires (Cultures Perennes)

- **Excepté les périodes de floraison des grandes cultures, l'agriculteur plantera au moins 2 espèces d'intérêt pour les pollinisateurs en inter-rang.** Ces espèces devraient fleurir en décalage de la grande culture pour assurer un accès maximal et optimisé à la ressource alimentaire.
- **Choisir des variétés assurant des ressources alimentaires aux pollinisateurs** (mesure identique à celle des cultures annuelles).
- **Diversification des cultures** (mesure identique à celle des cultures annuelles mais qui doit être pensée dans un contexte sectoriel, possible frein technique).
- **Formation continue des agriculteurs sur les insectes auxiliaires et les pollinisateurs** (mesure identique à celle des cultures annuelles).
- **Partenariat apiculteur-agriculteur/naturaliste-agriculteur** (mesure identique à celle des cultures annuelles).
- **Présence d'éléments pérennes du paysage** (mesure identique à celle des cultures annuelles).
- **Pas d'utilisation préventive des phytosanitaires** (mesure identique à celle des cultures annuelles).
- **Si un traitement phytosanitaire est requis, l'application se fera après le coucher du soleil lorsque l'activité des pollinisateurs est moindre.**

Parce que nous souhaitons que le plus grand nombre d'agriculteurs adhère à ces bonnes pratiques, BeeLife proposerait aux agriculteurs de recevoir entre 150 et 450 euros / ha s'ils remplissent les critères décrits ci-dessus. Les apiculteurs/naturalistes engagés auprès des agriculteurs pourraient recevoir entre 100 et 300 euros / an.

Ces éco-programmes ont besoin d'aller dans le même sens que les mesures du second pilier qui traitent de la coopération et des observatoires (cf. La partie Indicateurs ci-après).

Les outils mobilisables au sein du second pilier

Répondre aux besoins des pollinisateurs via les Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC)

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) de la future PAC sont conçues pour garantir de meilleures pratiques environnementales et climatiques dans le cadre du développement rural. Elles visent à "restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes; promouvoir l'efficacité des ressources; et évoluer vers une économie sobre en carbone et résiliente au climat". Il est important de veiller à ce que les types d'interventions mises en place répondent aux besoins nationaux, régionaux et locaux spécifiques et, dans certains cas, puissent s'appuyer sur ceux financés par les éco-programmes.

Comme pour les éco-programmes, les MAEC sont obligatoires pour les États membres, mais sont volontaires pour les agriculteurs et les bénéficiaires. Les États membres devront engager au moins 30% de leur budget de développement rural pour soutenir les actions en faveur de l'environnement et du changement climatique.

Les interventions pourraient inclure: des systèmes de production respectueux de l'environnement tels que l'agroécologie et l'agroforesterie; services forestiers environnementaux et climatiques; la conservation des forêts et la résilience basée sur les espèces indigènes; méthodes d'agriculture de précision; l'agriculture biologique; les énergies renouvelables et la bioéconomie; le bien-être animal et utilisation durable et le développement des ressources génétiques (sans OGM, en raison de la pollution potentielle des produits de l'apiculture par exemple). Si les pays le souhaitent, ce type de mesures peut également prendre la forme d'éco-programmes.

Services de conseil agricole (FAS en anglais)

Les services de conseil agricole (FAS) jouent un rôle important dans la réalisation d'un environnement le plus sain possible. Les services fournis par les parties prenantes ayant des liens avec les entreprises phytopharmaceutiques continuent de travailler avec / pour les coopératives. Les missions de ces FAS sont définies à l'article 13. Le texte stipule que le FAS doit donner des conseils sur les pratiques agricoles « qui permettent de réduire l'utilisation d'engrais et de produits phytopharmaceutiques en promouvant des méthodes naturelles d'amélioration de la fertilité des sols et de lutte contre les nuisibles ». BeeLife souligne son rôle dans la réalisation de l'environnement le plus sain possible. Les experts en matière de conseil agricole doivent être formés aux besoins et aux menaces des pollinisateurs afin de pouvoir fournir aux agriculteurs les meilleurs conseils possibles en termes de pollinisation et de durabilité de l'environnement.

Aide à l'investissement

Le poste de dépense de développement rural le plus important est actuellement les investissements physiques dans les exploitations. Cette nouvelle règle peut être considérée comme un moyen de prolonger le « statu quo » pour des investissements dont les conséquences pour la biodiversité sont inconnues. On peut résoudre ce problème en se concentrant sur des techniques inoffensives ou bénéfiques pour les conditions et la santé générale des abeilles et des pollinisateurs en général. Nous encourageons les autorités à reconnaître qu'il s'agit d'une opportunité d'investissement dans des techniques non nuisibles pour les abeilles et les pollinisateurs (techniques de droplets, robots autonomes au lieu d'herbicides, Big Data, capteurs RFID, phéromones, imagerie par satellite, agriculture de précision, etc.).

Système d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole (AKIS)

La coopération intersectorielle au sein des communautés agricoles (agriculteurs de différentes productions et apiculteurs) devrait bénéficier d'un soutien accru et, dans ce sens, améliorer les pratiques agro-apicoles. Les programmes AKIS devraient inclure des tests d'efficacité pour évaluer le niveau de pénétration des connaissances partagées dans différents secteurs.



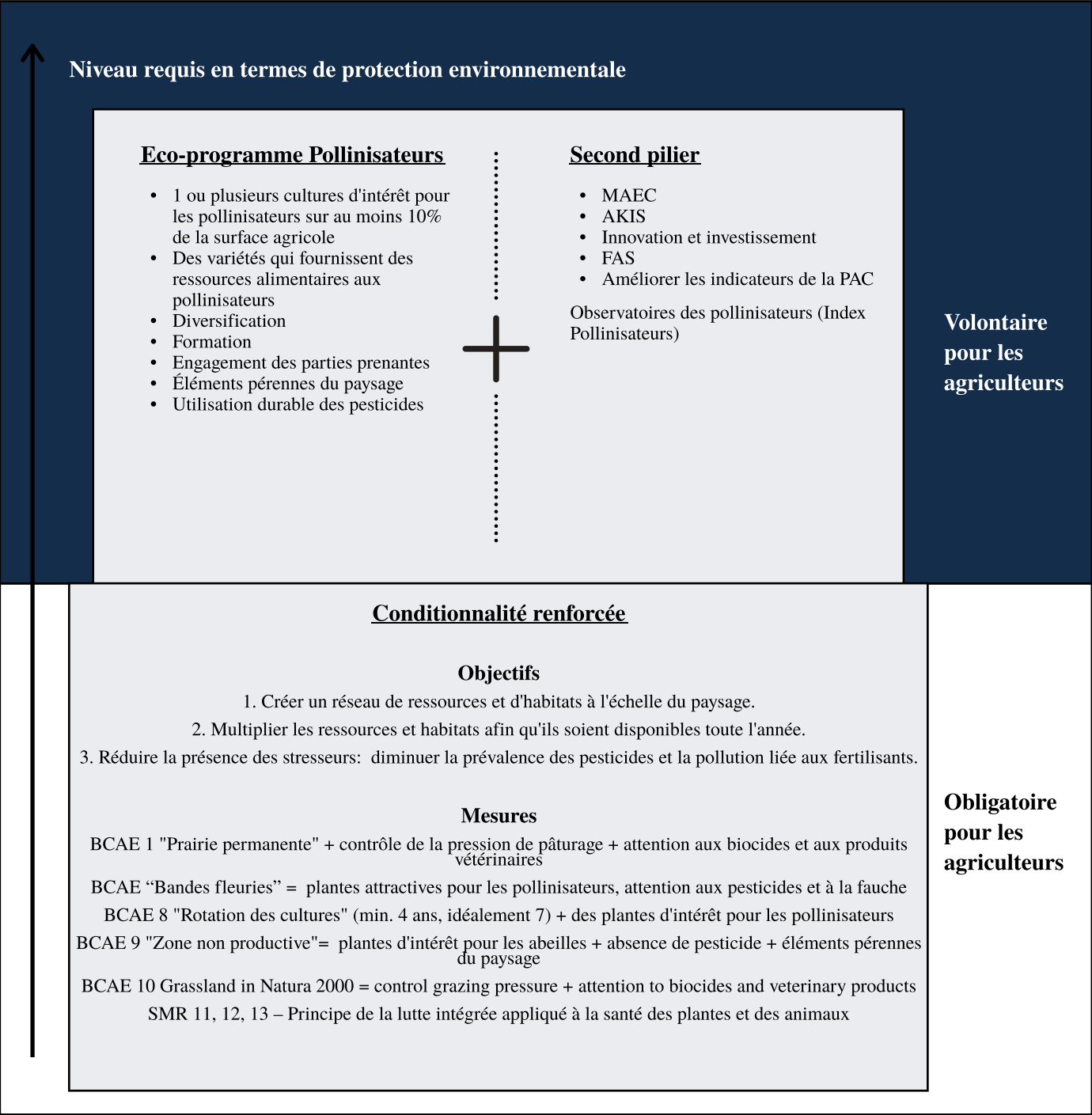


Figure 1. Vision globale de décisions prises en faveur des pollinisateurs par un cultivateur au sein de la PAC. Intégration de tous les éléments ayant un potentiel bénéfique pour améliorer la situation des pollinisateurs tel que proposé par BeeLife.



LES POLLINISATEURS POUR LA PAC

S'assurer de l'efficacité d'une politique publique: les indicateurs de la PAC

Les abeilles constituent le lien entre Nature et Culture, un agent agricole clé qui peut fournir des informations essentielles pour évaluer les résultats des pratiques de gestion des terres. Mesurer l'efficacité de toute politique publique est un défi complexe, mais complexe ne veut pas dire irréalisable. Certains conseillers politiques ou agents publics travaillant à la Commission estiment que c'est trop compliqué, qu'ils ne sont « pas prêts à être mis en place au niveau européen ». Certains députés du mandat précédent ont estimé que les indicateurs constituaient un nouveau fardeau. Mais comment être sûr d'atteindre les objectifs spécifiques de la PAC sans indicateurs? Voyons-les comme une opportunité!

COMMENT MESURER L'EFFECTIVITÉ D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE?

Mesurer l'impact de la politique publique est un atout de la nouvelle proposition de la PAC. Afin de s'acquitter de cette tâche, BeeLife défend la mise en place d'un Index Pollinisateurs⁷, également inclus dans l'initiative pour les pollinisateurs proposé par la Commission européenne⁸.

L'Index Pollinisateurs propose plusieurs options afin de choisir celle qui peut répondre avec succès à votre question :

- Le programme en faveur du secteur de l'apiculture est-il efficace pour remédier au déficit de pollinisation en Europe? Le nombre de ruches et le taux de mortalité sont des indicateurs indirects.
- L'objectif spécifique « Contribuer à la protection de la biodiversité, à l'amélioration des services écosystémiques et à la préservation de l'habitat et du paysage » est-il atteint ? La collecte et l'analyse botanique des pelotes de pollen couplées à une analyse des résidus donne une image claire de la diversité et santé environnementale (voir projet INSIGNIA⁹). L'abondance et la richesse des abeilles sauvages en sont aussi les proxys.

La directive sur l'utilisation durable des pesticides (directive 2009/128) a été adoptée il y a 10 ans. Elle oblige les États membres à soutenir l'adoption de la lutte intégrée contre les ravageurs dans les exploitations agricoles. Avec la nouvelle proposition PAC et la nécessité de mesurer les performances, nous appelons à l'intégration des principes de la lutte intégrée (Integrated Pest management, IPM) en tant qu'exigences légales dans la PAC révisée et des indicateurs robustes pour un contrôle précis de l'utilisation des pesticides dans l'UE.

Comme cela avait déjà été mentionné dans le rapport INI sur le secteur de l'apiculture en 2017, BeeLife invite la Commission et les États membres à utiliser les abeilles comme indicateur de la qualité de l'environnement et comme instrument d'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des objectifs de la PAC, en particulier via l'analyse des résidus et la diversité botanique des matrices environnementales échantillonnées dans les ruches. C'est ce que notre proposition tente de faire¹⁰.

Les objectifs et les résultats doivent être bien définis et mesurables (Règlement 1605/2002, art. 27). La PAC doit être « cohérente » et la cohérence entre les objectifs déclarés de la PAC et ses conséquences réelles est un point essentiel. C'est pourquoi il est essentiel d'adopter des indicateurs afin de savoir si nous marchons dans la direction souhaitée: les pollinisateurs peuvent en faire partie.

Les outils du pilier II peuvent être activés pour le développement du suivi des pollinisateurs. L'objectif serait de mesurer l'efficacité des politiques, à savoir via un observatoire de la biodiversité dans le paysage agricole.

⁷ BeeLife, 2019. Pollinators as Indicators in Policy Affecting the Landscape and Environment. <https://link.bee-life.eu/PollinatorIndex>

⁸ Le 1er juin 2018, la Commission européenne a adopté une initiative de l'UE sur les pollinisateurs qui définit les objectifs stratégiques et les actions que l'UE et ses États membres doivent entreprendre pour lutter contre le déclin des pollinisateurs et contribuer aux efforts mondiaux de conservation.

⁹ <https://www.insignia-bee.eu/about/>

¹⁰ BeeLife, 2019. Why We Need Bees as Indicators in the Next CAP, <https://link.bee-life.eu/bees-as-indicators>

CONCLUSION

Le rôle vital des pollinisateurs est nécessaire pour l'équilibre des écosystèmes et pour l'agriculture européenne. Valoriser les abeilles et les pollinisateurs en général est une occasion d'assurer un environnement plus sûr et une meilleure politique agricole commune. L'amélioration des conditions environnementales permettant aux pollinisateurs de prospérer est un investissement durable.

La PAC après 2020 pourrait protéger davantage les pollinisateurs et utiliser ces alliés importants. Il y a nécessité à être "Bee-coherent".

En conclusion, les pollinisateurs ont besoin d'une PAC leur permettant de vivre dans un environnement le plus sain (sol, air, eau, fleurs) possible, dans le respect de leur écologie et leur fournissant une alimentation saine et diversifiée. Du point de vue des pollinisateurs, les propositions de BeeLife permettraient aux populations de se développer grâce aux nouvelles conditions favorables aux habitats et à la multiplication des ressources alimentaires. Les apiculteurs sont des acteurs majeurs dans les zones rurales et contribuent là où ils vivent à la vitalité économique de la région. Il est nécessaire de les prendre en compte pour améliorer les relations entre les agriculteurs.



Acronymes

AKIS Système d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole
BCAE Bonnes conditions agricoles environnementales et climatiques
COM AGRI Commission pour l'agriculture et le développement rural
COM ENVI Commission pour l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire
DG AGRI Direction générale de l'Agriculture et du développement rural
EM États membres
ERMG Exigences réglementaires en matière de gestion
HVE Haute valeur environnementale
IPM Integrated Pest Management, lutte intégrée
MAEC Mesures agro-environnementales et climatiques
ONG Organisation non-gouvernementale
PAC Politique agricole commune

Bibliographie

- BeeLife, 2017. *Proposals to allow nature to ensure our food security*, Position Paper, BeeLife-EPBA, 8p. Available on line: <https://www.bee-life.eu>
- BeeLife, 2019. *Why We Need Bees as Indicators in the Next CAP*, 6p. Available on line: <https://www.bee-life.eu>
- BeeLife, 2019. *Protect Pollinators in the Common Agricultural Policy beyond 2020*, 22p.
- Botias C. et al., 2015. *Neonicotinoid Residues in Wildflowers, a Potential Route of Chronic Exposure for Bees*, Environ. Sci. Technol. 49, 21, pp. 12731-12740, October 6, 2015, <https://doi.org/10.1021/acs.est.5b03459>
- Common Press Release “EP’s Environment Committee CAP vote is a Valentine’s Day letter encouraging the sector to work WITH nature!”, Brussels on the 14/02/19.
- Gallai N, Salles JM, Settele J, & B Vaissière, 2008. *Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline*. Ecological Economics, doi:10.1016/j.ecolecon.2008.06.014
- Klein AM., Vaissiere B, Cane JH, Steffan-Dewenter I, Cunningham SA, Kremen C., 2007. *Importance of crop pollinators in changing landscapes for world crops*. Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences, 274: 303-313
- Krupke CH, Hunt GJ, Eitzer BD, Andino G, Given K., 2012. *Multiple routes of pesticide exposure for honey bees living near agricultural fields*. PLoS One 7:e29268
- Lumea apicola, 2016. *Caracteristicile agronomice si melifere ale principalilor hibrizi de floarea-soarelui comercializati in Romania in anul 2016*- Bucuresti.
- Ollerton J., Winfree R., and Tarrant S., 2011. *How many flowering plants are pollinated by animals?*, Oikos, 120:321-326.
- Poquet Y, Kairo G, Tchamitchian S, Brunet J-L, Belzunces LP., 2015. *Wings as a new route of exposure to pesticides in the honey bee*. Environ Toxicol Chem, 34(9): 1983–8.
- REPORT on prospects and challenges for the EU apiculture sector (2017/2115(INI)) Committee on Agriculture and Rural Development, Rapporteur: Norbert Erdős, 32p. Available on line: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2018-0014_EN.pdf
- Sánchez-Bayo F, Yamashita H, Osaka R, Yoneda M, Goka K., 2007. *Ecological effects of imidacloprid on arthropod communities in and around a vegetable crop*. J Environ Sci Health B, 42(3): 279–86
- Sanchez-Bayo F. and Koichi Goka (May 20th 2016). *Impacts of Pesticides on Honey Bees, Beekeeping and Bee Conservation - Advances in Research*, Emerson Dechechi Chambo, IntechOpen, DOI: 10.5772/62487, Recovered from: <https://www.intechopen.com/books/beekeeping-and-bee-conservation-advances-in-research/impacts-of-pesticides-on-honey-bees>
- Siebers J, Binner R, Wittich K-P., 2003. *Investigation on downwind short-range transport of pesticides after application in agricultural crops*, Chemosphere, 51(5): 397–407.
- Simon-Delso et al., 2017. *The challenges of predicting pesticide exposure of honey bees at landscape level*, Scientific Reports 7, Article number: 3801 (2017). Available on line: <https://www.nature.com/articles/s41598-017-03467-5>
- Tosi S. et al., 2018. *A 3-year survey of Italian honey bee-collected pollen reveals widespread contamination by agricultural pesticides*, Science of the total Environment, 615, pp. 208-218

Bibliographie supplémentaire

- Fahrig, L., Girard, J., Duro, D, Pasher, J., Smith, A., Javorek, S., King, D., Freemark Lindsay, K., Mitchell, S. and Tischendorf, L., 2015. *Farmlands with smaller crop fields have higher within-field biodiversity*. Agriculture, Ecosystems and Environment, 200: 219-234
- Hass AL. et al., 2018. *Landscape configurational heterogeneity by small-scale agriculture, not crop diversity, maintains pollinators and plant reproduction in western Europe*. Proc. R. Soc. B 285: 20172242. <http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2017.2242>
- Holzschuh A., Steffan-Dewenter I. and Tschamntke T., 2008. *Agricultural Landscapes with Organic Crops Support Higher Pollinator Diversity*, Oikos, 117(3): 354-361, <https://www.jstor.org/stable/40235312>
- Lentini P.E. et al., 2012. *Supporting wild pollinators in a temperate agricultural landscape: Maintaining mosaics of natural features and production*, Biological Conservation, 149 (1): 84-92, <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2012.02.004>
- Mathevet, R., Vuillot, C. and Sirami, C. 2014. *Effective nature conservation on farmland: can we change our own models, not just the farmers'?* Conservation Letters, 7 (6): 575-576

Tableau 1. Commentaires de BeeLife sur les BCAE proposées dans la PAC post 2020

Code	Focus	Mesure PAC post 2020	Commentaires de BeeLife
BCAE 1	Changement climatique	Maintien des prairies permanentes sur la base d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la superficie agricole	C'est une bonne mesure, mais les autorités devraient accorder une attention particulière aux produits vétérinaires utilisés en élevage ainsi qu'aux biocides utilisés pour la lutte antivectorielle. Pour plus de détails, sur ce point, vous pouvez consulter le rapport « Comment les pesticides utilisés dans l'élevage menacent les abeilles », disponible à l'adresse suivante: http://link.bee-life.eu/reportpesticideslivestock
BCAE 2	Changement climatique	Protection adéquate des zones humides et des tourbières	Bonne mesure pour la protection des pollinisateurs, d'autant plus si liée à de faibles intrants.
BCAE 3	Changement climatique	Interdiction du brûlage de chaume arables, sauf pour des raisons phytosanitaires	Outre l'interdiction de brûler les chaumes arables pour son impact évident sur la matière organique du sol (y compris les espèces pollinisatrices nichant dans le sol), le traitement systématique des insecticides, des fongicides et des herbicides doit être évité car ils ont également un impact important sur la vie organique du sol.
BCAE 4	Eau	Etablissement de zones tampons le long des cours d'eau	C'est un bon outil pour réduire la pollution de l'eau, sous-tend cependant que les plantes dans les bandes tampons absorbent les polluants sortant des champs traités. C'est une réalité que la science et les praticiens de terrain ont souvent décrite (Kruepke et al., 2012, Botias et al., 2015, Simon-Delso et al. 2017, Tosi et al., 2018). Le profil botanique d'une telle zone tampon doivent être examinées avec soin par les autorités, qui peuvent être tentées de profiter de cette mesure pour atteindre un double objectif : réduire la pollution de l'eau et augmenter les ressources et l'habitat de la biodiversité. Si les bandes tampons contiennent des plantes d'intérêt pour les pollinisateurs ou la faune de manière générale, les autorités peuvent donc veiller à ce que cette mesure aille de pair avec une réduction des intrants tels que les pesticides, en imposant la mise en œuvre d'une gestion intégrée des nuisibles ou d'approches similaires.
BCAE 6	Qualité et protection des sols	Gestion du travail du sol en vue de réduire le risque de dégradation des sols, en tenant compte de la déclivité	Bonne mesure pour les pollinisateurs. La biodiversité du sol, y compris les pollinisateurs qui y nidifient, peut ainsi être préservée de toute destruction.
BCAE 7	Qualité et protection des sols	Pas de terre nue pendant les périodes les plus sensibles	Bonne mesure pour éviter l'érosion. Cultures de couverture de plantes / variétés présentant un intérêt pour les pollinisateurs dans des zones précédemment occupées par des cultures traitées avec des polluants persistants et / ou systémiques (Simon-Delso et al., 2017).
BCAE 8	Qualité et protection des sols	Rotation des cultures	La rotation des cultures peut aider les agriculteurs à réduire leur dépendance aux engrais et aux pesticides. Des cycles minimum de 4 ans, idéalement de 7 ans, avec un maximum de deux cultures ayant un impact sur le sol pendant la durée de la rotation, par exemple doivent être inclus. Betterave à sucre, pommes de terre, carottes, chicorée, etc. Parmi les cultures susceptibles de faire partie de la rotation qui présentent un intérêt particulier pour les pollinisateurs, on trouve: colza oléagineux, tournesol, lin, vigne, cameline, luzerne, trèfle lupin, trèfle aviaire, sarrasin, maïs, plantes aromatiques et des cultures intercalaires telles que: phacélie, tournesol, moutarde, radis, chou, légumineuses, vesce, pois tubéreux, etc.

BCAE 9	Biodiversité et paysage	Part minimale de la surface agricole consacrée à des zones ou des éléments non productifs ·Maintien des particularités topographiques ·Interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de nidification et de reproduction des oiseaux ·À titre facultatif, mesures destinées à éviter les espèces végétales envahissantes	Voir l'encadré « zone non productive ». S'ils sont configurés de manière intelligente, ces zones fournissent et soutiennent des services écosystémiques, notamment la pollinisation et la lutte antiparasitaire. Parallèlement, ces zones non productives peuvent entraîner une diversification de la production de l'agriculteur, en produisant par exemple du bois, des fruits, du miel, etc.
BCAE 10	Biodiversité et paysage	Interdiction de convertir ou de labourer la prairie permanente sur les sites Natura 2000	Des prairies permanentes bien gérées constituent une source de nourriture et d'habitat pour une faune sauvage abondante.

Tableau 2. ERMG telles que votées en COM AGRI – Annexe III, RÈGLES DE CONDITIONNALITÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 1

Focus	Problème principal	Exigences et normes		Commentaires de BeeLife
Climat et environnement	Eau	ERMG 1	Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau : Article 11, paragraphe 3, point e), et article 11, paragraphe 3, point h), en ce qui concerne les exigences obligatoires de contrôle des sources diffuses de pollution par les phosphates	Une « conditionnalité renforcée» impliquerait d'éviter la pollution de l'eau par d'autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture et l'élevage comme les pesticides, les biocides ou les produits vétérinaires. Ceux-ci doivent également être inclus dans ERMG 1.
		ERMG 2	Directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (JO L 375 du 31.12.1991, p. 1) : Article 5	Les plantes fixatrices d'azote et de couverture visent à réduire la pollution par les nitrates ; elles mobilisent les résidus de pesticides retenus dans le sol et exposent les pollinisateurs aux polluants qui dérivent du lieu de traitement (par exemple Simon-Delso et al., 2017). Dans les paysages pauvres en biodiversité, tels que de vastes zones de cultures arables, y compris les céréales, la betterave sucrière, les pommes de terre, etc., il convient d'éviter la floraison de telles plantes.
	Biodiversité et paysage (protection et qualité)	ERMG 3	Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 20 du 26.1.2010, p. 7) : Article 3(1), Article 3(2)(b), Article 4(1), (2) et (4)	
		ERMG 4	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JO L 206 du 22.7.1992, p. 7) : Article 6(1) et (2)	Le respect de tous les articles devrait être un critère d'éligibilité pour recevoir des fonds publics.

Santé publique, santé des plantes et des animaux	Sécurité alimentaire	ERMG 5	Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1) : Articles 14 et 15, Article 17(1) et Articles 18, 19 et 20	Le respect de tous ces articles devrait être un critère d'éligibilité pour recevoir un financement public.
		ERMG 6	Directive 96/22/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'interdiction de l'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances-agonistes dans les spéculations animales, et abrogeant les directives 81/602/CEE, 88/146/CEE et 88/299/CEE (JO L 125 du 23.5.1996, p. 3) : Article 3(a), (b), (d) et (e) et Articles 4, 5 et 7	Bonnes mesures pour éviter la contamination des produits apicoles par ces substances.
	Maladies animales	ERMG 11	Règlement (CE) n° 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du mercredi 9 mars 2016 relatif aux statistiques européennes (JO L 84 du 31.3.2016, p. 1) : Article 18, paragraphe 1, limité à la fièvre aphteuse, à la maladie vésiculeuse du porc et à la fièvre catarrhale	Étant donné que de nombreux vecteurs de maladies sont des insectes, les autorités devraient éviter le traitement préventif en plein air des bâtiments, le matériel de transport ou le matériel utilisé dans l'élevage avec des biocides pour la lutte antivectorielle.
	Produits phytopharmaceutiques	ERMG 12	Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil (JO L 309 du 24.11.2009, p. 1) : Article 55, première et deuxième phrases	L'application de la lutte intégrée contre les ravageurs devrait être un critère d'éligibilité pour le paiement au titre du premier pilier. Les articles 53 et 67 du 1107/2009 à inclure (1) la démonstration d'une mise en œuvre cohérente de la lutte intégrée à l'échelle nationale doit être une condition préalable pour tout État membre afin d'accorder des autorisations d'urgence de pesticides; (2) les agriculteurs doivent enregistrer leur utilisation de pesticides et ces informations doivent être accessibles au public afin que les autres opérateurs de terrain soient informés des risques potentiels pour leur travail (par exemple les apiculteurs, les producteurs en agriculture biologique, etc.)
		ERMG 13	Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (JO L 309 du 24.11.2009, p. 71) : Article 5, paragraphe 2, et article 8, paragraphes 1 à 5 Article 12 en ce qui concerne les restrictions à l'utilisation de pesticides dans des zones protégées définies sur la base de la directive-cadre sur l'eau et de la législation Natura 2000. Article 13, paragraphes 1 et 3 concernant la manipulation et le stockage des pesticides et l'élimination des résidus.	L'application de la lutte intégrée contre les ravageurs devrait être un critère d'éligibilité pour le paiement au titre du premier pilier. L'article 14 de la directive sur l'utilisation durable doit être inclus comme critère d'éligibilité: les agriculteurs doivent adopter l'IPM depuis 2014.

ERMG 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16 – Ne concerne pas les pollinisateurs ou absence de commentaire.



BeeLife European Beekeeping Coordination
www.bee-life.eu
info@bee-life.eu